



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Séance du 01 juin 2023

Par suite d'une convocation en date du **26 mai 2023**, les membres composant le conseil municipal de la commune de Franc lens se sont réunis en date du **1^{er} juin 2023**, salle du Conseil Municipal de la Mairie, à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Louis MAGNIN, Maire de la commune.

PRESENTS : MM. MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, Mme SAUVOUREL Véronique, MM. CINQUIN Jean-Marc, BETRIX Jean-Luc, MESSIER Jean-Charles, DEPIGNY Adrien, Mmes PIROUX Corinne, LEHUEDE Chrystèle.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS excusés ayant donné mandat de vote :

M. LAVILLE Léon donne pouvoir à Mme SAUVOUREL Véronique

M. Franck FLACHERON donne à M. ROLLIER Alain

Mme Audrey BODENON donne pouvoir à Mme LEHUEDE Chrystèle

ABSENTE :

Mme ALBERT Emilie

Secrétaire élu : M. Jean-Marc CINQUIN

en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Approbation du dernier procès-verbal
2. Aménagement de la route de Chez Derippaz
3. Acquisition de parcelles agricoles et demande d'une aide financière au Département au titre du Conservatoire des Terres Agricoles
4. Contrat de partenariat avec l'association « Nature & Terroirs »
5. Convention mise à disposition locaux et équipement – SIVU Chêne-Franc lens-St Germain
6. Questions diverses

1-APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 25 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

2-AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE CHEZ DERIPPАЗ

Le Maire présente le dernier plan réalisé par le maître d'œuvre suite aux modifications demandées lors du conseil municipal de mars dernier. Ce nouveau projet a fait l'objet de remarques lors de la dernière réunion de la commission voirie. Remarques qui sont les suivantes :

1-Retirer le carré végétal et aligner les places de stationnement

2-Prévoir les places de stationnement situées le long de la route, en épi si possible

3-Mettre la place PMR dans la continuité des autres (à gauche ou à droite)

4-Revoir le tracé du trottoir afin de faciliter l'accès aux riverains et diminuer l'ilot

5-Lampadaire à déplacer (voir avec Energie et Services de Seyssel)

Tous ces éléments vont être transmis au maître d'œuvre afin d'apporter de nouvelles modifications au projet.

3-ACQUISITION DE PARCELLES AGRICOLES ET DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT AU TITRE DU CONSERVATOIRE DES TERRES AGRICOLES (DELIBERATION N° 2023-29)

Vu la délibération n°2021-24 du 13 juillet 2021 concernant l'acquisition des parcelles suivantes, à Francens, d'une surface totale de 10ha64a96ca,

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Anc. N°	Surface	NC	NR	Zonage	Priorité
BOIS DE LA BRUYERE	A	0021				1 a 78 ca	BS	BS	Naturel (PLU)	3
CHAMP CAILLAT	A	0066				34 a 83 ca	T	T	Agricole (PLU)	2
CARCAVEX	A	0400				22 a 40 ca	P	P	Agricole (PLU)	2
LA COTE	A	0593	A			4 a 18 ca	P	P	Naturel (PLU)	3
LA COTE	A	0593	B			6 a 31 ca	BT	BT	Naturel (PLU)	3
LA CHENELAZ	A	0707				5 a 52 ca	P	P	Naturel (PLU)	3
LA CHENELAZ	A	0711				5 a 81 ca	P	P	Naturel (PLU)	3
SUR LE MONTHIEUX	A	0789				19 a 72 ca	BS	BS	Naturel (PLU)	3
LA BRUYERE	A	0935	A		0821	83 a 05 ca	P	P	Agricole (PLU) et naturel (PLU)	2
LA BRUYERE	A	0935	B		0821	32 a 79 ca	BS	BS	Agricole (PLU) et naturel (PLU)	2
LA BRUYERE	A	0935	C		0821	36 a 15 ca	P	P	Agricole (PLU) et naturel (PLU)	2
LA MARAICHE	A	0979			0097	5 a 23 ca	P	P	Naturel (PLU)	3
LA MARAICHE	A	0981	A		0097	5 a 26 ca	P	P	Naturel (PLU)	3
LA MARAICHE	A	0981	B		0097	9 a 00 ca	BT	BT	Naturel (PLU)	3
LES COMBETTES	B	0038				32 a 09 ca	P	P	Agricole (PLU)	2
LES COMBETTES	B	0044				36 a 43 ca	P	P	Agricole (PLU)	2
LES CORNES	B	0205				1 ha 39 a 62 ca	BS	BS	Naturel (PLU)	1
CHAMP DES MURAILLES	B	0293				15 a 03 ca	P	P	Naturel (PLU)	3
CHAMP DES MURAILLES	B	0295				4 a 00 ca	LN	LN	Naturel (PLU)	3
CHAMP DES MURAILLES	B	0296	A			70 a 80 ca	P	P	Agricole (PLU) et naturel (PLU)	2
CHAMP DES MURAILLES	B	0296	B			9 a 01 ca	LN	LN	Agricole (PLU) et naturel (PLU)	2
CHAMP DES MURAILLES	B	0297	A			58 a 63 ca	P	P	Agricole (PLU)	2
CHAMP DES MURAILLES	B	0297	B			42 a 12 ca	T	T	Agricole (PLU)	2
CHAMP DES MURAILLES	B	0299				2 ca	BS	BS	Naturel (PLU)	3
BUISSON AU LOUP	B	0328	A			19 a 18 ca	P	P	Agricole (PLU) et naturel (PLU)	2
BUISSON AU LOUP	B	0328	B			19 a 54 ca	T	T	Agricole (PLU) et naturel (PLU)	2
BOIS PERRET	B	0335				59 a 25 ca	BS	BS	Naturel (PLU)	2
SUR LA ROUGE	B	0359	A			65 a 22 ca	P	P	Agricole (PLU) et naturel (PLU)	3
SUR LA ROUGE	B	0359	B			35 a 88 ca	BT	BT	Agricole (PLU) et naturel (PLU)	3
SUR LA ROUGE	B	0359	C			3 a 82 ca	BT	BT	Agricole (PLU) et naturel (PLU)	3
VERS BAUD	B	0408				14 a 10 ca	LN	LN	Naturel (PLU)	3
VERS BAUD	B	0418	A			14 a 61 ca	P	P	Naturel (PLU)	3
VERS BAUD	B	0418	B			6 a 93 ca	LN	LN	Naturel (PLU)	3
CHAMP BOURBON	B	0518				2 a 06 ca	P	P	Agricole (PLU)	1
CHAMP RENARD	B	0618				8 a 88 ca	P	P	Naturel (PLU)	3
CHAMP RENARD	B	0620				18 a 85 ca	P	P	Agricole (PLU)	3

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Anc. N°	Surface	NC	NR	Zonage	Priorité
LA GRANDE VIGNE	B	0701				4 a 28 ca	P	P	Naturel (PLU)	3
LA GRANDE VIGNE	B	0706				1 a 29 ca	VI	VI	Naturel (PLU)	3
LES FOLLIETS	B	0814				13 a 04 ca	T	T	Agricole (PLU)	2
LA COMBE	B	1003				10 a 27 ca	P	P	Agricole (PLU)	3
PRE NIREFOIS OUEST	B	1022	A			29 a 38 ca	T	T	Agricole (PLU)	2
PRE NIREFOIS OUEST	B	1022	B			8 a 33 ca	P	P	Agricole (PLU)	2
LE PONTET	B	1045				14 a 82 ca	LN	LN	Naturel (PLU)	3
PRE DE LA COMBE	B	1081				1 a 23 ca	P	P	Naturel (PLU)	3
LA TRUADIA	B	1138				1 a 54 ca	P	P	Naturel (PLU)	3
LA TRUADIA	B	1168				57 ca	P	P	Naturel (PLU)	3
LA BLOSSINE	B	1236			0236	32 a 11 ca	BS	BS	Naturel (PLU)	1

Considérant que la vente n'a pas pu aboutir et qu'il convient de se positionner à nouveau,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

MAINTIENT sa candidature, mais selon l'ordre de priorité indiqué dans le tableau précédent, à savoir : **1** = intéressé, **2** = moyennement intéressé, **3** = faiblement intéressé.

INDIQUE que la commune se désistara au profit des agriculteurs exploitants actuels.

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition de ces biens.

PROPOSE de solliciter l'aide financière du Département au titre du Conservatoire des Terres Agricoles et autorise M. le Maire à effectuer les démarches afférentes.

ACCEPTE les engagements demandés par le Département au regard de l'aide accordée.

AUTORISE M. le Maire à conclure des baux environnementaux avec les exploitants.

S'ENGAGE à régler la dépense à l'aide des crédits inscrits au compte 2111 du budget communal.

4-CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « NATURE & TERROIRS » (DELIBERATION N° 2023-30)

Depuis 2009 la commune de Francens dispose d'une parcelle au Parc des Jardins de Haute-Savoie à La Balme de Sillingy. Afin de pallier au manque de moyens humains, en 2021, la commune a fait le choix de signer un contrat de partenariat avec l'association Nature et Terroirs pour mettre à disposition un jardinier chargé d'entretenir la parcelle. Le contrat étant arrivé à échéance, le Maire propose au conseil de souscrire à nouveau un contrat avec l'association précédemment citée.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, suite au vote intervenu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de souscrire un nouveau contrat de partenariat avec l'association NATURE et TERROIRS 165 Route de Paris à la Balme de Sillingy, pour l'entretien de la parcelle dans le Parc des Jardins de la Balme de Sillingy.

ACCEPTE les termes du contrat.

S'ENGAGE à régler la participation correspondante fixée à 980 € pour la saison 2023.

DECIDE de reconduire le contrat pour la saison 2024.

**5-CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX ET EQUIPEMENT – SIVU CHENE-FRANCLENS-ST GERMAIN
(DELIBERATION N° 2023-31)**

Vu la délibération en date du 05 décembre 2022 approuvant la convention souscrite avec le SIVU INTERSCOLAIRE de Chêne-en-Semine, Franclens, Saint-Germain-sur-Rhône, pour mise à disposition des locaux et équipements du secrétariat de la mairie de Franclens, au bénéfice du service administratif ;

En raison de l'installation prochaine d'un serveur informatique commun à la mairie et au syndicat ;

Le Maire propose au conseil de modifier cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

CONFIRME la mise à disposition auprès du SIVU INTERSCOLAIRE de Chêne-en-Semine, Franclens, Saint-Germain-sur-Rhône, d'un bureau (mobilier uniquement) de la mairie de Franclens pour le service administratif du syndicat qui pourra utiliser le photocopieur-scanner, la ligne téléphonique, l'accès Internet et la machine à affranchir, et qui bénéficiera de la protection informatique et de la sauvegarde de ses données via le serveur.

APPROUVE la convention à conclure avec ledit SIVU.

FIXE à 365 € la redevance mensuelle correspondante à la charge dudit SIVU, à compter de l'installation effective du serveur.

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2023.

6-QUESTIONS DIVERSES

➤ **PLACES STATIONNEMENT CHEMIN DES PEUPLIERS**

Un véhicule stationné sur les places de parking du chemin des Peupliers a accroché, en partant, le grillage d'une propriété voisine avec son crochet d'attelage. Les habitants concernés demandent s'il est possible d'installer des arrêts, afin d'éviter d'autres désagréments. Le conseil y est favorable. Des rondins seront posés afin de stopper les véhicules. Aussi, un courrier va être adressé au propriétaire du véhicule stationné depuis des mois, chemin de la Fruitière. Le véhicule y est immobilisé, il va devoir être déplacé.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION D'UNE PROFESSIONNELLE**

Une psychopraticienne sollicite une subvention communale afin de pouvoir devenir formatrice de massage. La commune n'étant pas compétente pour cela, il convient d'indiquer à cette personne de se rapprocher des services de la Communauté de Communes Usse et Rhône, qui accompagne les créations d'entreprises par le biais d'Initiative Genevois.

➤ **AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FETES**

La région Auvergne-Rhône-Alpes apportera son soutien au projet dans le cadre du contrat Région à hauteur de 60 000€.

➤ **CONCERT DE LA TEAM J'ADORE C'T'AMBIANCE**

La team propose d'organiser le concert prévu en 2024 sur deux jours, en raison du coût de location de la scène. Le conseil, qui s'était déjà positionné favorablement pour l'organisation de ce concert à Francens, accepte les deux soirées. Les concerts auront donc lieu les vendredis 6 et samedi 7 septembre 2024.

➤ **FLEURISSEMENT**

Des « pieris japonica foresti » seront installés dans les gros pots devant la mairie. Ces arbustes demandent peu d'eau et peu d'entretien.

➤ **PANNEAUX ARRACHES**

Les panneaux sur les chicanes au chemin de la Fruitière ont été arrachés. Il faut prévoir leur remplacement.

➤ **COLLECTE DU TRI SELECTIF**

Les conteneurs sont à saturation depuis une dizaine de jours. Le SIVALOR indique, dans un mail reçu ce jour, que le nécessaire va être fait rapidement et que la situation devrait s'améliorer par la suite. La crainte, dans ce contexte, est que le tri se retrouve dans les ordures ménagères.

➤ **DYSFONCTIONNEMENT DU CLOCHER**

La pendule du clocher n'est pas à l'heure. La société doit intervenir demain matin.

➤ **NETTOYAGE DU PANNEAU A L'ENTREE DU VILLAGE**

Du scotch a été apposé sur le panneau à l'entrée du village, côté Génissiat. Il va falloir le nettoyer.

➤ **CANETTES DE BIERE**

Chrystèle LEHUEDE déplore que des canettes de bière soient jetées régulièrement sur le bord des routes communales.

➤ **POSTE A POURVOIR A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

Chrystèle LEHUEDE indique que la communauté de communes recherche activement un contrôleur assainissement.

➤ **ARBRE MENAÇANT**

Jean-Luc BETRIX informe qu'un peuplier vers la station d'épuration semble menaçant car il est creux. A contrôler.

Fin de la séance : 20h45

Le secrétaire de séance
M. Jean-Marc CINQUIN

Le Maire,
M. Jean-Louis MAGNIN

DATE D'AFFICHAGE : 18/07/2023

